

DELIBERATION N° 85/02-02 : BUDGET PRIMITIF 1985

Monsieur BRUNGARD, Adjoint délégué aux finances, donne lecture du projet de budget primitif 1985, arrêté aux chiffres suivants :

- Section de fonctionnement :

- . Dépenses : 15 889 170
- . Recettes : 15 889 170

- Section d'investissement :

- . Dépenses : 8 576 000
- . Recettes : 8 576 000

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour et 4 abstentions :

- vote le budget primitif 1985, tel qu'il lui a été présenté.